

Image not found or type unknown



Assurance article L113_12

Par **kinder973**, le **20/06/2016 à 13:36**

bonjour,rnj'ai eu un sinistre il y a un an et notre assurance a fait valoir l'article L113-12. nous leur avons demandé pourquoi mais il ne nous a contacté.rnavons nous un recours ou pas ? rnla je suis sans assurance depuis 3 semaines

Par **morobar**, le **20/06/2016 à 15:51**

Votre assureur a le droit de vous résilier.rnVous ne pouvez que chercher un nouvel, assureur.rnS'il s'agit d'une assurance automobile, vous devrez demander un relevé de situation à l'ancien assureur.